L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI 25 MAI 1878.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orleans, 25 mai.—Temps: Léger changement dans la pression atmosphérique, vent variant du sud-est au sud-ouest, temps clair ou partiellement couvert.

Température, 24 Mai 1878.

Thermometre de C. DUHAMEL, Opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 h. du matin.....	74	23
Midi.....	84	29
3 P. M.....	88	31
6 P. M.....	84	29

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.—CITY HOTEL: R S Woods, de la Louisiane; J E Halbert, Leeton, Miss.; J K P Clift, Bolivar, Tenn; W S Lybrock, Galveston; D H Yowing, Syracuse, N Y; John R Hill, Galveston, Tex.; L D Smith, Mississippi; Robt Gooch, St Mary, Lne; Jno J Kelly, Lne; W R Stockely, Cincinnati; Geo E King, Baltimore; James Thompson, Mobile; Mme G A Wilson, Lexington, Miss; Wm Chambers et femme, Texas; J E Halbert, Ville; Edward J Gay, Ville; Edward J Gay Jnr, Ville; H Bussey, Iberia, Lne; Wm Frakham, Providence, R I; A W Goodale, Hartford, Ct; Mme E F Newhart, Chicago; A Myers, Philadelphia, Pa; V J Baxter, Washington, D C; Mme H O Perry, Louisiane; James M Crary, Lne; L S Barrow, Waco, Texas; Adderson Lyde, Pittsburg; M F Smith, Houma, Louisiane; J W Griffin, West-Point; E F Griffin, Mississippi; Capt F Norton, Havane; F A Young, ville; M N Shive, Goliad, Texas; Mme J Johnson, Lne; R F Bunker et femme, San Francisco; J H Vanderu, femme et fille, Ills; Will J French, Miss; E R Wortham, do; O D Emmons, Memphis, Tenn; W J A Kennedy, Pittsburg, Pa; J L Atherton, ville; Sila Gillen, River; J J McKernan, ville; Mlle Clara Hammond, Rochester; Ben E Hunt, Mobile.

Faits divers.—Frank Gannon, employé comme gardien à bord du navire Alabama, a été dépouillé de $180 jeudi soir, par des personnes inconnues, pendant qu'il était ivre, au coin des rues Camp et Girod.

—Cinq gamins nommés Louis Mitchell, Richard Estoup, Charles Schwenden, Charles Halery et Dolph Keller, revenant de leur école hier après-midi, ont été arrêtés rue des Remparts, entre Canal et Commune, et conduits à la salle de police du 1er precinct où une plainte de conduite tapageuse a été déposée contre eux.

—L'agent de police David Corcoran rapporte au chef de police que l'auvent situé au coin des rues Camp et Girod est en mauvais état et met en danger la vie des passants.

Bureau de Police. — Les commissaires de police se sont réunis hier soir sous la présidence du maire.

—James Cunningham, sous le coup de quatre accusations, dont une d'ivrognerie, a été expulsé du corps de la police.

—J. Olivier, surnuméraire, trouvé coupable de conduite indigne d'un officier, a partagé le sort de Cunningham.

—B. P. Filler, pour s'être assis pendant ses heures de ronde a été condamné à payer une faible amende.

—S. Chaix, L. Without, F. Sudrie, J. L. Pradat et M. Chevevers, tous accusés d'avoir commis de légères infractions aux reglements du corps ont été acquittés.

Conformément à une résolution adoptée à la dernière séance du Bureau, chargeant le chef de police de faire une enquête relative aux accusations portées contre le capitaine J. B. Kelly, commandant du 3me precinct, d'avoir agi en détective pour la compagnie de loterie de la Louisiane, le colonel Boylan a présenté le rapport du capitaine Kelly l'accompagnant de quelques remarques écrites. Dans son rapport le capitaine Kelly énumère toutes les arrestations qu'il a opérées depuis son entrée au service de la ville comme officier de police, pour violation des actes 8 et 10 de la Législature adoptés à la session de 1874.

Le capitaine ajoute que ses relations avec le juge Ernest Miltenberger ont toujours été des plus agréables; qu'il professe pour lui le plus profond respect, et que le writ de certiorari qui a été lancé contre le juge n'a d'autre but que sa protection et celle de ses cautions contre un procès en dommages pour faux emprisonnements.

Après la lecture des deux lettres le juge Miltenberger, appelé à témoigner, a fait l'historique des affaires de l'Etat contre Saloy et autres, et a lu une pétition signée par Kelly et le *rale* de mépris de cour pris par l'avocat de Kelly. Le juge a dit que la mission du capitaine Kelly était terminée du moment que les affaires en question avaient été mises hors de cour, et que son recours à la Cour Criminelle Supérieure n'entrait pas dans son devoir.

Mr Johnson a émis l'opinion que l'affaire méritait une investigation et a invité le juge Miltenberger à proférer une plainte contre Kelly de façon à présenter l'affaire convenablement devant le Bureau de police. Le juge s'est recusé en disant qu'il n'éprouvait aucune antipathie pour le capitaine. Le maire a approuvé les arrestations opérées par le capitaine Kelly, mais a dit que la façon d'agir de celui-ci à l'endroit du juge Miltenberger avait donné bien à bien des commentaires et a ajouté qu'il était du devoir du capitaine Kelly de solliciter une enquête, et que dans le cas où il ne le ferait pas, lui, comme officier en chef de l'exécutif, ordonnerait qu'elle eut lieu. Le maire a alors chargé le chef de police de préférer des plaintes à la prochaine séance du Bureau.

—M. Basilewski, dont on annonce la mort à Saint-Pétersbourg était propriétaire d'immenses mines d'or en Sibérie et un des membres les plus sympathiques de la colonie russe à Paris. Il avait vécu un son hôtel à la reine d'Espagne.

M. Basilewski était âgé de quatre-vingt-douze ans; il laisse une fortune évaluée à plus de 100 millions.

La actrice peut-être un peu oubliée aujourd'hui, en 1872, le défunt avait consenti, à notre emprunt de 3 milliards, pour la somme de 29 millions!

OFFICIEL

Loi de l'Etat de la Louisiane

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session extraordinaire de 1878.

N. 6.] [101

Pour pourvoir à l'annulation ou règlement des comptes existants entre l'Etat et les fermiers du Pénitencier de l'Etat de la Louisiane et pour assurer les fermiers qui doivent en être élus pour compléter les fermiers d'annuité de contrat avec le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique et pour autoriser le gouverneur, en certains cas, à pourvoir à l'entretien des condamnés.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, décrètent: Que le gouverneur de l'Etat de la Louisiane choisira et nommera une personne convenable pour agir comme expert *amiable* de la part de l'Etat, et MM. S. L. James et Compagnie choisiront une personne pour agir de leur part en la même capacité, lesquels personnes procéderont dans les trente jours après leur nomination, à l'examen des comptes existants entre l'Etat et les fermiers du pénitencier de l'Etat de la Louisiane, pour savoir et déterminer quels montants sont dus à l'Etat comme termes sur le dit bail, et quels quels montants sont dus aux fermiers comme crédit pour améliorations ou autrement, et déterminer la balance due à l'Etat.

Sec. 2.—Décrètent en outre que dans le cas où les dits experts ne pourraient être d'accord, ils seront et sont par la présente autorisés à choisir par consentement une troisième personne qui jouera le rôle de tiers arbitre pour décider et régler les questions en contestation, entre eux; et quand elles seront ainsi décidées ladite décision restera comme nulle entre les dits arbitres amiables.

Sec. 3.—Décrètent en outre que lorsqu'un accord aura été conclu par les dits arbitres amiables, ils le communiqueront au gouverneur par écrit avec leurs signatures, et le gouverneur fera préparer un acte notarié par lequel les dits S. L. James et compagnie reconnaîtront qu'ils doivent à l'Etat les sommes déterminées par les experts et qu'ils sont dûment leur billet, payable à deux ans de date, portant huit pour cent d'intérêt de la date jusqu'au payement et qu'ils se sont engagés à payer une certaine réclamation contre le chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Pacifique, réclamation qu'il y sera désignée et spécifiée, laquel contrat sera dite S. L. James et compagnie ne pourront ni changer, ni altérer ou abroger ou annuler sans le consentement du gouverneur, jusqu'à ce que ledit contrat soit entièrement exécuté ou ledit chemin de fer achevé ou qu'il soit dans l'impossibilité de son côté de remplir les clauses du contrat.

Sec. 4.—Décrètent en outre: Que les dits S. L. James & Cie, conserveront avec le dit acte d'engagement, fourniront le billet ici désigné et feront délivrer un certificat de reconnaissance de la part du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique, des sommes qui seront dues aux dits fermiers du dit pénitencier, en vertu de leur contrat avec le chemin de fer et remettront les dits billets et le dit certificat au Gouverneur de l'Etat; ensuite le dit certificat sera endossé et transféré au Gouverneur de l'Etat, et le dit endossement et engagement sera par la suite reconnu et accepté par la dite compagnie du chemin de fer comme obligatoire de sa part.

Sec. 5.—Décrètent en outre: Que le gouverneur, après avoir reçu le dit acte d'engagement et les dits billets, certificats et transfert, les déposera au bureau du Trésorier d'Etat, dont le devoir sera de collecter de temps en temps les montants respectifs à leur échéance, et le Gouverneur de l'Etat, après la réception des dites sommes ci-dessus, fera cesser toutes procédures légales qui pourront être pendantes contre les dits fermiers et dans le cas où le billet ne serait pas payé à l'échéance, le Gouverneur fera poursuivre en justice.

Sect. 6.—Décrètent, en outre, que tous les droits, réclamations et profits en vertu de tout louage de la machine maintenant au pénitencier, de la part des fermiers à des sous-fermiers, seront subrogés à l'Etat jusqu'à ce que les montants maintenant dûs ou qui seront dûs par les fermiers actuels à l'Etat soient liquidés.

Sec. 7.—Décrètent, en outre, que dans le cas où le gouverneur serait, dans quelques ans, pour ce qui est, laissé sans garde et sans surveillance par l'absence des fermiers, en violation du dit contrat ou autrement, alors le gouverneur de l'Etat sera autorisé à prendre pour la garde, l'entretien et l'emploi des condamnés, telles mesures qui pourront être nécessaires, ce pouvoir devant cesser dans les vingt jours après la réunion de la Législature à sa prochaine session régulière ou session consultée.

Sec. 8.—Décrètent, en outre, que cette loi sera son effet et sera mise en vigueur aussitôt qu'elle aura été adoptée.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, le 26 mars 1878,
(Signe) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur, de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Vol.—Frank Gannon, employé comme gardien à bord du navire Alabama, a été dépouillé de $180 jeudi soir, par des personnes inconnues, pendant qu'il était ivre, au coin des rues Camp et Girod.

Bataille—On se bat à Carrollton depuis midi. Le premier conflit a eu lieu midi sur. Un nommé R. M. Bowers et un jeune garçon âgé de 13 ans, Henry Meyers, se sont pris de querelle, et de paroles en sont venus aux mains. Bowers a tiré de sa poche un couteau et Meyers un pistolet, et tous deux se sont tués l'un sur l'autre. Bowers a reçu une coupure à son antagoniste au côté droit, et Meyers a envoyé une balle qui a traversé la cuisse droite de Bowers. On les a immédiatement séparés et reconduits chez eux. Les deux blessures sont douloureuses mais non dangereuses.

Mercredi soir, une rencontre a eu lieu entre deux jeunes gens, pour de Carrollton. Jean a reçu un coup de couteau et l'autre un coup de cassé-tête et les blessures sont très graves. La dispute est vénale, dit on, d'une discrète vanesse au deux intérêts de Polinage, les deux hommes étant associés.

Affaire du Marché Lebreton.—M. S. Q. A. Fellows a produit après examination le plan original de la propriété en question, qui fut fait par M. Lafon en 1806, le 1er juin. Ce plan a été examiné et l'on y a vu les mots: Place Bretonne, meurtre sur l'espace à l'intersection des rues Bourgmestre, St Jean et Chemin du Bayou. Il a paru que dans d'autres plans du livre de plans de Lafon, le dit espace était marqué avec les mots ci-dessus.

Mr Fellows a été invité à fournir une copie du plan. Ces mots ne sont pas visibles sur le plan que les plaignants prétendent être l'original et une copie authentique. Les défendeurs soutiennent qu'ils ont été effacés, et c'est là le point intéressant du procès. Mr Wilder certifie qu'il a vu le plan modèle de 1806 pendant le mandat de Wm. Clark en 1872. Lafon a quelque chose qu'il est déposion qu'en 1872 le plan d'origine était dans les archives et qu'il en a fait faire une copie à la date mentionnée. Les représentants de la ville, par conséquent, disent que le plan a été détaché.

Cette affaire intéresse particulièrement les plaignants établissent leur titre à la propriété du marché Lebreton, la ville sera obligée de payer les revenus qu'elle en a reçus avec les intérêts composés. Il faut attendre à d'autres développements.

Le Swatara.—La corvette de guerre des E. U. Swatara est arrivée dans notre port jeudi soir, sous les ordres du commandant Stoddard, et a jeté l'ancre devant la rue du Canal. Cette corvette vient de la Vera-Cruz d'où elle est partie il y a quinze jours. Il y avait alors quelques cas de fièvre jaune, mais aucune communication entre la ville et le navire n'était permise. Le Swatara qui a causé dans le doute n'apporte aucune nouvelle mexicaine récente.

Sentence—S. M. Curtis, accusé et convaincu d'être entré dans un magasin de la rue Poydras, le 27 septembre 1876, en faisant effraction, avait été condamné par la Cour Supérieure Criminelle à 10 ans de travaux forcés au pénitencier. La Cour supérieure a renvoyé le dit prisonnier au nouveau procès, déclarant que l'information dans son origine était techniquement incorrecte, les mots "effraction de nuit et de jour" avant été omis. La chambre de l'accusé était séparée par un simple étage de l'étage supérieur du magasin de chaussures de M. Andrieu. Il lui eut plus facile pour traverser de sa fenêtre à la fenêtre des deux rues, pot entrer intérieur et voler des souliers. Le jury la trouve coupable et la cour considérant l'âme qu'il a déjà passée en prison, l'a condamné à 2 ans de travaux forcés à Baton-Rouge.

Les Jetées.—Un télégramme reçu au bureau de Jetées jeudi, dit que sur vant un sondage officiel fait la veille sur la barre à la passe du Sud, la profondeur est de 21 pieds et trois dixièmes à marée moyenne. La marée haute fera gagner un pied au moins. Il y a donc aujourd'hui à haute marée un chenal de 25 pieds de profondeur entre la Nlle-Orléans et le golfe. Le chenal qui conduit de la mer à New York n'a rarement plus de 25 pieds de profondeur, et de fait il n'y a peut-être pas dans le monde, à l'exception de Liverpool, un port qui ait une profondeur plus praticable que le nôtre en ce moment.

Cité pour mépris.—J. B. Kelly a obtenu de la Cour Supérieure Criminelle un ordre contre Ernest Miltenberger, recorder de la seconde cour pour la ville de la Nouvelle-Orléans, pour le forcer à comparaître, lundi, 27 mai 1878, à 10 heures du matin, et à donner les raisons, s'il en a, qu'il peut en donner, pour lesquelles il ne serait pas puni pour son mépris d'autorité envers cette honorable cour.

Desséchement.—M. Delavigne, qui représentait le neuvième ward de la Nouvelle-Orléans à la dernière Législature, était en visite, hier, à l'Hôtel-de-Ville, pour obtenir quelques assignations dans le desséchement de ses sections du troisième district. Le voyer D'Hemecourt, dans cette connexion, conseille l'usage du Bayou Bienvenu pour l'extension du système de drainage de la partie inférieure de la ville, ce qui donnera pleine sécurité à cette section.

Confiscation de propriété et retour.—Rufus Waples, qui avait acheté à une vente de confiscation une propriété du gen. Harry T. Hays, située dans le quatrième district de la Ville, prétendant que la veuve du gén. lui rendit les sommes qu'il avait payées pour cet achat et que la cour avait employées pour payer certaines hypothèques dont ladite propriété était grevée. L'affaire avait été portée à la Cour de District des Etats-Unis.

Le juge Billings après avoir entendu les deux parties a décidé que ce que Waples avait acheté était la simple usufruit de la propriété pendant la vie du général Hays, lequel usufruit a cessé à la mort du général; que l'application du prix d'achat à l'extinction de certaines hypothèques n'avait pas été au préjudice mais bien à l'avantage de Waples, puisque cela lui donna la jouissance franche de son usufruit. Waples n'a donc pas à se plaindre et maintenant il ne peut prétendre au retour des sommes qu'il avait données pour achat à la vente par confiscation. Ce jugement a procuré une satisfaction générale.

Miss Hayes et ses enfants étaient représentés par MM. Percy Roberts et Singleton et Brown, et Whipple par MM. Hornor et Benedict.

Cour martiale—Une transcription des procédures de la récente cour martiale générale a été prise par le gouverneur qui est parti hier matin par le train de Morgan pour Terrebonne. Il aurons-vera probablement à son retour la décision de la Cour.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

AFFAIRES D'ORIENT.

Le shah de Perse à St-Pétersbourg.

St-Pétersbourg, 24 mai—Le shah de Perse est ici. Le czar l'a accompagné en voiture découverte au palais d'Hiver. Le shah restera jusqu'à mercredi.

Rumeur au sujet d'agents secrets de la Russie.

Virginie City, (Californie) 24—Deux agents secrets de la Russie sont ici pour fournir des lettres de marque à l'équipage d'un navire corsaire qui doit partir de San Francisco.

La mission du comte Schouvaloff.

Ce qu'il en résultera.

La paix ou la guerre.

Londres, 24 mai—Le Post de ce matin dit que le comte Schouvaloff apporte l'assurance que St-Petersbourg est tout aussi disposé à la paix que Londres, et qu'il doit transmettre le désir exprimé par la Russie de s'associer à l'Angleterre pour discuter la solution de la question d'Orient, selon les intérêts généraux de l'Europe. La Russie tout en refusant de passer l'époque sur le traité de San Stefano, est prête néanmoins à en discuter les différentes stipulations au Congrès.

Il ajoute: "Ceci ressemble assez à une répétition de la circulaire du prince Gortschakoff. Cependant on a lieu d'espérer que le cabinet se montrera ferme et maintiendra les conditions prescrites dans la dépêche télégraphique du marquis de Salisbury.

La nomination mixte ne s'accorde pas sur la ligne de démarcation.

Constantinople, 24 — La commission mixte turque et russe n'a pu s'accorder sur une ligne de démarcation. Les Russes ont réclamé plusieurs positions que les Turcs ont refusé de céder.

Les préparatifs militaires de l'Autriche.

Londres, 24 — Malgré la probabilité d'une réunion prochaine du congrès, l'Autriche continue ses préparatifs militaires avec activité.

L'opposition du gouvernement à l'extension du territoire du Monténégro du côté de la mer Adriatique devient de plus en plus prononcée. Il est même question de l'occupation d'Antivari et de Spitza par l'Autriche.

Le correspondant du Times à Vienne dit qu'il y a longtemps que la Russie a été informée de la détermination prise par l'Autriche à cet égard.

Le contingent de l'Inde.

Londres, 24—Les deux premiers navires de la flotte, qui transporte les troupes de l'Inde, sont arrivés à Malte aujourd'hui.

Les corsaires russes.

Ellsworth, Maine, 24—Quelques officiers russes quittent aujourd'hui le navire Cimbria avec leurs bagages qu'ils font passer régulièrement en douane.

Plusieurs d'entr'eux doivent partir pour les Etats de l'Ouest.

L'un de ces officiers a déclaré, aujourd'hui, qu'il n'y avait plus lieu à faire du mystère. Les Russes ont de quoi former l'équipage de trois navires, dont deux ont été achetés à Philadelphie, et ils ont l'intention de transformer ces navires en corsaires pour la course.

ANGLETERRE.

La résolution Hartington repoussée par une très forte majorité.

Londres, 24—Dans la Chambre des Communes, hier soir, la résolution présentée par lord Hartington, portant que le gouvernement ne pourra lever ou maintenir des troupes, en temps de paix, et en dehors de l'Inde, sans la sanction du Parlement, a été repoussée par une majorité, qui, d'après les chiffres de l'opposition, a été de 254 à 70 voix, mais qui a été en réalité plus du double.

Le Times dit dans un article éditorial que la majorité a été si forte, parce qu'on sentait bien que la véritable question était d'approuver ou de condamner la politique du gouvernement en utilisant les troupes sur l'Indo. C'est parce qu'elle a interprété ainsi la résolution que la Chambre a voté comme elle l'a fait. Si la résolution avait été adoptée le monde entier l'aurait considérée comme étant un vote de censure.

La question de la légalité et de la constitutionnalité des actes du gouvernement peut attirer l'attention du Parlement, mais à un autre moment.

La grève des filatures de coton en Angleterre.

Londres, 24—Le vote sur le compromis proposé par Fairbairn Pickops a eu lieu hier dans le district où la grève sévit de plus. Tout a été calme. Sur 29,000 électeurs, 18,871 votes ont été reçus.

Les détails suivants ont été reçus:

Burnley, 4000 contre, 382 pour; Blackburn, 4536 contre, 292 pour; Darwen, 1100 contre, 963 pour, Chorley, 1963 contre, 51 pour; Harfield 787 contre, 0 pour; Rishton, 322 contre 22 pour; Whalley, 151 contre, 12 pour, et Langlee, 75 contre, et 10 pour.

A Accrington, Oswald, Twistle et Padiham, les ouvriers ont refusé de voter.

Il n'y a pas eu de vote à Preston, parce que les ouvriers sont disposés à accepter la réduction.

Le résultat a été accueilli avec satisfaction par les grévistes, mais n'a pas impressionné les patrons.

La grève se trouve prolongée indéfiniment. Dix-sept cents autres ouvriers viennent de se mettre en grève à Chederton, dans le Lancashire, à cause de la réduction de dix pour cent.

Bourse au Coton de Liverpool.

Liverpool, 24—La circulaire des courtiers de coton de Liverpool porte que le marché a été très actif au commencement de la semaine, avec une hausse générale dans les prix; mais dans les derniers jours le marché est redevenu calme, les prix se maintenant cependant.

Le coton américain a été en très grande demande également au commencement de la semaine, avec une hausse générale dans les prix; mais dans les derniers jours le marché est redevenu calme, les prix se maintenant cependant.

Le coton américain a été en très grande demande également au commencement de la semaine, avec une hausse générale dans les prix; mais dans les derniers jours le marché est redevenu calme, les prix se maintenant cependant.

Les ventes de la semaine ont été de 50,000 balles, dont 2,000 pour l'exportation et 3,000 pour la spéculation. Les importations ont été de 49,000 balles, dont 1,000 balles de Pernambuco, 3,000 de Pérou, 1,000 de Smyrne, 2,000 de Brésil, 1,000 de Egypte, 2,000 de Inde, 1,000 de Chine, 1,000 de Cuba, 1,000 de Porto-Rico, 1,000 de Mexique